



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

**IVRY**

s/SEINE

## DOMAINE - MATERIEL DE REBUT

Cession à la société Marcauto de divers véhicules réformés

Année 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu code le général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (10°),

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil au Maire,

considérant que les véhicules suivant sont réformés :

- IVECO Tribenne Immatriculé 64 VG 94,
- Mascott Polybenne Immatriculé 9310 XC 94,
- Renault Fourgon Immatriculé 375 VY 94,

considérant que la société Marcauto – 48, route de Courville 28120 Illiers-Combray s'est portée acquéreur pour ces véhicules, au prix de 900 €,

vu le budget communal,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** DECIDE la cession en l'état des véhicules réformés suivants :

- IVECO Tribenne Immatriculé 64 VG 94
- Mascott Polybenne Immatriculé 9310 XC 94
- Renault Fourgon Immatriculé 375 VY 94

au prix de neuf-cents euros à la société Marcauto – 48, route de Courville 28120 Illiers-Combray.

**ARTICLE 2 :** DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

**ARTICLE 3 :** CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

**ARTICLE 4** : AMPLIATION de la présente décision sera adressée après publication au :

- Préfet du Val-de-Marne,
- comptable public.

FAIT EN MAIRIE LE 22 NOV. 2022

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 22 NOV. 2022  
RECU EN PREFECTURE  
LE 22 NOV. 2022  
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE  
LE 22 NOV. 2022

le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Philippe Bouyssou

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and a central emblem. The signature is written in a cursive, flowing style.

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.*